

Arrêté relatif à la réserve naturelle de La Gruère et à la zone de protection paysagère adjacente

Communes de Saignelégier, Le Bémont et Montfaucon

Plan B : Milieux naturels, éléments géomorphologiques, éléments historico-culturels

Echelle : 1 : 5'000

AUTORITE CANTONALE		
CONSULTATION	6 JUILLET 2018 AU 20 DECEMBRE 2019	
DEPOT PUBLIC	
ADOpte PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA LE	
AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA	LE PRESIDENT	LA CHANCELIERE

Légende

Limites administratives

- Limite cantonale
- Limites communales
- Périmètre de l'arrêté RSJU 451.322

Éléments historico-culturels

- Vestiges de moulin
- Murs de tourbe
- Murs de pierres sèches
- Voies historiques

Zones de Protection

- Zone A
- Zone B
- Zone C

Éléments et milieux naturels

- Réserve naturelle: biotopes d'importance nationale et zones-tampon
- Pâturage boisé
- Pâturage sec
- Bas-marais d'importance locale
- Arbres, haies et bosquets

Éléments géomorphologiques

- Affleurement rocheux
- Dolines

